

Systeme de conseillers en douane - Douanes japonaises

Le systeme de conseillers en douane vise à faciliter une gestion adéquate et harmonieuse des procédures douanières en offrant aux parties concernées des connaissances appropriées en matière de procédures d'importation et d'exportation, en dissipant les malentendus et, si nécessaire, en révisant et en améliorant les procédures d'importation et d'exportation par le truchement de consultations ou d'audiences.

Depuis le 1er avril 2014, la douane japonaise compte 83 conseillers en douane répartis sur tout le territoire national (35 au niveau des centres administratifs régionaux et 48 au niveau des bureaux des douanes). Les conseillers dispensent leurs connaissances en matière de procédures d'importation et d'exportation aux parties concernées, et traitent également certaines plaintes.

Nombre de dossiers traités par les conseillers en douane (2008-2013)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total	189 467	190 115	182 231	180 035	174 395	167 103